

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_001](#) | [Système pénal. Moyen-âge, XVIe siècle.](#)[CollectionBoite_001-7-chem](#) | [Accusation. Inquisition](#) Item [Esmein. History of criminal procedure.](#) | [Le développement de la procédure d'enquête au XIVe siècle.](#)

Esmein. History of criminal procedure. | Le développement de la procédure d'enquête au XIVe siècle.

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Cote**b001_f0135**

Source**Boite_001-7-chem** | [Accusation. Inquisition](#)

Langue**Français**

Type**FicheLecture**

Personnes citées[Esmein, Adhémar](#)

Références bibliographiques[Esmein, A history of continental criminal procedure with special reference to France](#)

Référentiel BNF<https://data.bnf.fr/ark:/12148/cb32082856m>

Relation**Numérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730**

Références éditoriales

Éditeur**équipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).**

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 02/10/2019 Dernière modification le 23/04/2021

Données de data.bnf.fr

AUTEUR : Esmein, Adhémar (1848-02-01 -- 1848-02-01)

TITRE A History of continental criminal procedure, with special reference to France, by A. Esmein,... Translated by John Simpson... With an editorial preface, by William E. Mikell,... and introductions by Norman M. Trenholme,... and William Renwick Riddell,...

LIEU DE PUBLICATION London, J. Murray

DATE 1914

EDITEUR London, J. Murray , 1914. In-8°, XLV p., la suite paginée 3-640. [Don 347553] -VIIb-

1. c'est en pour la motivation et la
demande d'explication

En 1342, les habitants de Lyon se plaignent
que le juge ordinaire passe de enquête de omnes
criminibus ~~de~~ sine accusatore vel denunciatore : selon
que la coutume de l'autorité que sur le vol, l'intendant
la trahison".

Le roi ordonne une enquête par témoins et renvoie
ce que dit la coutume.

En 1363, le roi Jean confirme le privilège
habitants de Laon de chercher à l'enquête sont les
personnes, et les biens, qui appartiennent au roi.

2. Cette évolution implique l'abandon du
changement

- les gens qui chassent selon du serment d'innocence
des témoins compétents

- les témoins ne déposent + rendent conseil
et publient, mais sont des commerçants, enquêteurs
ou artisans. Ils sont interrogés "habitué" ou "publi-
ment" (ce qui est fort éloigné du vieux témoignage
locaux). Les dépositions sont écrites et la parole
est écrite document.

BnF
MSS

- Le premier peut modifier ses opinions. Il peut
recevoir les autres au moment où ceux-ci mûrissent
un peu (il n'est pas à leur service).

3. Mais la disputation des 50es de la bible est
en fait. A l'époque de Loyol "Hic la bible est
combattue sont moines ; le moine peut être

104. 107.